



• B.P. 20623  
• 21006 DIJON CEDEX  
•  
•  
• ☎ 0 380 280 280 ☎ 0 380 280 300  
• www.bourgogne-tourisme.com  
• www.bourgogne-tourisme-pro.com (professionnels)  
•

# Le tourisme durable et l'écotourisme en Bourgogne

## Sommaire

### Introduction

### 1-Contexte

1.1-Le tourisme : un secteur économique majeur

1.2-Les impacts négatifs du tourisme

### 2-Concepts

2.1-Le développement durable

2.2-Le tourisme durable

2.2.1-Le tourisme équitable

2.2.2-Le tourisme solidaire

2.2.3-Le tourisme responsable

2.2.4-Le tourisme social

2.2.5-L'écotourisme

### 3-Les clientèles et les nouvelles tendances

3.1-Les clientèles

3.2-Les nouvelles tendances

### 4-Les certifications, labels et chartes utilisés en France

4.1-Les certifications

4.1.1-La certification Haute Qualité Environnementale (HQE)

4.1.2-La certification ISO 14001

4.1.3-L'écocert européen

4.2-Les labels

4.2.1-L'écocert Clef Verte

- 4.2.2-Le label Green Globe 21
- 4.2.3-Le label One Planet Living

#### 4.3-Les chartes

- 4.3.1-La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés
- 4.3.2-La charte environnement du programme Earth Guest du groupe Accor

#### 4.4-Synthèse

### **5-Quelques initiatives en Bourgogne**

#### 5.1-Les territoires

- 5.1.1-Le Parc naturel régional du Morvan
- 5.1.2-L'Agence de Développement Touristique de la Nièvre

#### 5.2-Les ligues sportives

- 5.2.1-La ligue de voile
- 5.2.2-Le Comité régional de canoë-kayak
- 5.2.3-Le Comité Régional Olympique et Sportif

#### 5.3-Les prestataires

- 5.3.1-Les prestataires labellisés
- 5.3.2-Les autres réalisations (liste non exhaustive)
- 5.3.3-Les projets (liste non exhaustive)

#### 5.4-Les institutionnels et collectivités

- 5.4.1-Les financeurs
- 5.4.2-L'accompagnement et le conseil

### **6-Faiblesses et opportunités**

#### 6.1-Les faiblesses

- 6.1.1-La structuration du réseau
- 6.1.2-La formation des acteurs touristiques

#### 6.2-Les opportunités

- 6.2.1-Les nouvelles demandes des clientèles
- 6.2.2-La préservation du patrimoine
- 6.2.3-La rentabilité économique
- 6.2.4-Une image de marque plus moderne

### **7-Les perspectives de développement du « tourisme durable » en Bourgogne**

#### 7.1-La mobilisation des acteurs

#### 7.2-La construction de réseaux d'acteurs

#### 7.3-La formation

- 7.3.1-Les salons

#### 7.4-L'appropriation des chartes existantes aux opérateurs bourguignons

#### 7.5-Le montage de produits

#### 7.6-La promotion et la communication

7.6.1-Le salon Marjolaine  
7.6.2-Le salon Planète Durable

7.7-Le suivi et l'évaluation

7.8-Projets à court terme de Bourgogne Tourisme

Les annexes

## Introduction

**L'industrie touristique** connaît, depuis l'après-guerre, un **important développement dans le monde**.

En même temps, le tourisme peut s'avérer être une source de nuisance environnementale et sociale.

Les principes du tourisme durable, définis par une charte mondiale, s'appuient :

- sur la préservation des ressources et des milieux naturels,
- sur les développement des économies et des cultures locales,
- sur le partage équitable des revenus,
- sur la formation des personnels du tourisme,
- et sur la sensibilisation des clientèles touristiques.

Cette forme de tourisme constitue une voie à approfondir notamment pour se démarquer des offres touristiques concurrentes mais surtout pour anticiper les évolutions qui vont marquer durablement et en profondeur le secteur touristique dans les années à venir.

**La Bourgogne**, réputée pour la qualité et la diversité de ses paysages et pour la richesse de ses patrimoines (naturels et culturels), bénéficie d'une incontestable légitimité pour offrir aux clientèles des produits et des prestations touristiques axés sur la découverte et la préservation des éléments naturels et culturels de la région.

## 1- Contexte

### **1.1-Le tourisme : un secteur économique majeur**

Le tourisme est la première industrie mondiale avec 681 milliards de dollars de recettes, 200 millions d'emplois et 10 % du PIB mondial (chiffres 2006).

**Cette industrie connaît**, depuis quelque temps, **une croissance soutenue** qui devrait se prolonger au cours des années à venir. D'ici 2020, l'offre touristique mondiale devrait être multipliée par 3 et la demande par 2.

Le tourisme est une source importante de développement et de diversification économiques pour les territoires.

En France, le poids du secteur touristique est considérable. Premier secteur d'activité de l'économie française, il génère 6,1 % du PIB national et emploie près d'un million de personnes (chiffres 2005).

En Bourgogne, le tourisme pèse 6,3 % du PIB régional et emploie environ 16 500 personnes (chiffres 2006).

## **1.2-Les impacts négatifs du tourisme**

En même temps, **le tourisme peut s'avérer une source de nuisance environnementale et sociale**. C'est une industrie fortement consommatrice en énergie, en eau et elle produit d'importantes quantités de déchets.

A l'origine de millions de déplacements, le tourisme contribue à la production d'une partie significative des gaz à effet de serre.

Grand consommateur d'espaces naturels, ce secteur peut aussi engendrer des développements et des aménagements entraînant des répercussions néfastes sur l'environnement naturel (destruction de zones naturelles, d'espèces végétales et animales) et sur le bien-être des communautés hôtes (conflits d'usage quant à l'utilisation du territoire et des ressources naturelles).

## **2- Concepts**

### **2.1-Le développement durable**

Le développement durable est, selon la définition proposée en 1987 par la « *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* » dans le rapport Bruntland, un « **développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

Le développement durable doit tout à la fois contribuer :

- à la protection et la valorisation de l'environnement,
- au développement économique,
- et au progrès social.

Ce triple défi nécessite de changer les modes de production et de consommation dans tous les secteurs économique, y compris la filière touristique.

### **2.2-Le tourisme durable**

Le tourisme a évolué à un point tel que la croissance des flux touristiques n'est pas sans conséquences sur l'environnement des destinations visitées.

Désormais, il convient de **mieux piloter le développement touristique en intégrant les objectifs et les pratiques du développement durable**, à savoir :

- exploiter de façon optimale les ressources énergétiques et environnementales,
- respecter l'authenticité des communautés d'accueil (conserver les atouts culturels et les valeurs traditionnelles),
- assurer une activité économique viable sur le long terme (emplois stables, avantages socio-économiques).

Le développement durable représente certainement le plus grand défi rencontré par l'industrie touristique.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, « *les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques. Les principes de durabilité concernent les aspects environnemental, économique et socioculturel du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects* ».

Le développement durable du tourisme requiert la participation de tous les acteurs concernés.

D'autre part, le tourisme durable doit représenter, pour la clientèle touristique, une expérience utile qui :

- leur fait prendre davantage conscience des problèmes actuels,
- les sensibilise et leur transmet les nouvelles pratiques,
- les encourage à les prolonger dans leur vie quotidienne.

Le tourisme durable mène à une gestion globale et intégrée de toutes les ressources, de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux et environnementaux, tout en préservant les processus écologiques essentiels, les savoir-faire locaux et l'intégrité culturelle.

Plusieurs formes de tourisme, qualifiées d'alternatives, gravitent autour du concept de tourisme durable :

- le tourisme équitable,
- le tourisme solidaire,
- le tourisme responsable,
- le tourisme social,
- l'éco-tourisme.

### 2.2.1-Le tourisme équitable

Le tourisme équitable est un ensemble d'activités et de services proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil. Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de ces activités.

Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone.

### 2.2.2-Le tourisme solidaire

Le tourisme solidaire mise sur une amélioration de la relation entre les peuples et les visiteurs. Cette forme de tourisme aborde également la notion de solidarité. Les voyageurs entrent dans un processus de contribution de l'amélioration des conditions de vie des communautés visités.

Le tourisme solidaire va plus loin que le tourisme équitable.

### 2.2.3-Le tourisme responsable

Le tourisme responsable mise sur le touriste lui-même qui doit adopter un comportement respectueux des expressions culturelles et des populations visitées ainsi que de leurs milieux naturel et habité.

### 2.2.4-Le tourisme social

Le tourisme social préconise le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de la population, comme par exemple à celles et à ceux qui ne partent jamais en vacances.

### 2.2.5-L'écotourisme

L'écotourisme est un tourisme axé sur la nature avec une forte composante éducative dont la mise en œuvre :

- contribue au bien-être des communautés locales,
- encourage la participation,
- favorise la protection du milieu naturel.

Pour les touristes, l'écotourisme c'est à la fois :

- un tourisme qui met en scène l'environnement patrimonial,
- un tourisme qui impacte peu et protège l'environnement,
- un tourisme qui montre clairement les bénéfices de son activité pour les populations locales,
- un tourisme qui facilite une vraie rencontre.

Pour l'offre, par contre, l'écotourisme, c'est :

- un tourisme qui ouvre une porte sur l'environnement patrimonial du territoire,
- un tourisme qui fixe les populations sur le territoire,
- un tourisme qui explique et implique son espace et ses hommes.

## **3-Les clientèles et les nouvelles tendances**

### **3.1-Les clientèles**

D'après un rapport de la Direction Générale des Entreprises Touristiques de la Commission Européenne datant de 2002, les études de marché montrent qu'un nombre croissant de touristes cherche à découvrir non seulement de nouvelles destinations ou de nouveaux lieux mais également de nouvelles formes de tourisme.

**Les clientèles touristiques sont de plus en plus sensibles à l'environnement et au développement durable**, notamment les clientèles en provenance des pays les plus développés.

Leurs exigences s'accroissent en matière de qualité des paysages, de gestion des ressources naturelles et de traitement de la qualité de l'eau et de l'air.

Etant donné la faible quantité des produits et des prestations intégrant une dimension environnementale, il n'est pas encore possible d'analyser d'une manière très précise les clientèles.

Malgré tout, certains indicateurs permettent d'identifier le succès de ces produits et de ces prestations.

Le succès des destinations qui ont une étiquette de protection de la nature et de gestion raisonnée de leur territoire comme les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux et un certain nombre de sites naturels démontrent l'intérêt des clientèles pour les destinations ayant une démarche environnementale avec, de surcroît, une approche pédagogique adaptée à la clientèle.

Pour le moment, les opérateurs touristiques ayant entrepris une démarche environnementale ne sont pas très nombreux et se positionnent sur des produits de niche. Ce phénomène va rapidement prendre de l'ampleur car la sensibilité aux questions environnementales s'affirme jour après jour dans toutes les couches de la société.

D'autre part, l'analyse des clientèles nord européennes montrent que certaines d'entre elles rechignent, à présent, à se rendre sur certaines destinations car elles les considèrent trop industrialisées ou ne respectant pas suffisamment l'environnement (une partie de la clientèle allemande commence à se détourner des stations littorales d'Espagne).

### **3.2-Les nouvelles tendances**

Le renchérissement du coût, notamment des hydrocarbures, aura pour probable conséquence une forte augmentation du prix des transports, en particulier pour l'aérien qui passera peu à peu d'un tourisme de masse à un tourisme d'élites.

Le développement des courts séjours, grâce aux compagnies « low-cost » sur du moyen courrier, devrait se stabiliser à l'horizon 2015 (sauf crise majeure) pour ensuite décroître si l'augmentation du prix des hydrocarbures persiste, comme cela est fortement probable.

L'augmentation du coût du transport dans le budget des vacances porte donc à croire que, dans les années à venir, les clientèles privilégieront les destinations proches de chez elle. Les bassins de population parisien et lyonnais se tourneront alors vers les régions proches. A la Bourgogne d'en profiter.

## 4-Les certifications, labels et chartes utilisés en France

Différents outils (certifications, labels, chartes) sont à la disposition des prestataires touristiques motivés qui souhaitent s'engager dans une démarche environnementale.

Ces procédures représentent une forme de reconnaissance officielle des caractéristiques environnementales d'un produit ou d'une prestation touristique (hébergement, restaurant, site touristique,...).

### 4.1-Les certifications

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. Cette pratique est encadrée par des dispositions réglementaires.

#### 4.1.1-La certification Haute Qualité Environnementale (HQE®)

Lancé dans les années 1990 dans plusieurs pays du monde, la démarche HQE vise à **réaliser des bâtiments sains et confortables dont les impacts sur l'environnement sont les plus légers possibles.**

En France, cette démarche a donné naissance à une marque déposée par l'Association HQE. Trois organismes contribuent à en structurer les principes et à en faire la promotion :

- l'Association HQE,
- l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie),
- le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Ces organismes ont mis en place un système de certification visant à la délivrance du certificat du droit d'usage de la marque "NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE".

Cette certification s'appuie sur un référentiel technique comportant 14 points répartie dans 4 domaines : l'écoconstruction, l'écogestion, le confort et la santé.

#### ***Le projet ECO-CAMPS : une initiative originale***

*Le Conseil régional d'Aquitaine, la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air (FRAHPA) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) mènent, depuis début 2006, une opération exemplaire et innovante visant à appliquer les principes d'éco-construction des bâtiments, des aménagements et des hébergements locatifs présents dans les campings.*

*Les différents partenaires se sont appuyés sur la démarche HQE® dans le but de minimiser l'impact d'un bâtiment et de sa parcelle sur son environnement, durant l'ensemble de son cycle de vie (économie des ressources naturelles, réduction de la pollution du sol, de l'air et de l'eau, réduction de la production de déchets, création d'une relation d'équilibre entre le bâtiment et son environnement, création d'ambiances de qualité pour la santé et le confort)*

*Deux types de démarches d'éco-conception ont été ainsi menées parallèlement :*  
· *l'une avec 5 campings pilotes pour des travaux de construction et d'aménagement,*  
· *l'autre avec 2 constructeurs d'hébergements locatifs pour l'amélioration de leur modèles.*

*Le projet éco-camps permet notamment :*  
· *d'apporter des méthodes et des exemples de solutions aux gestionnaires de campings qui souhaitent rénover ou construire avec le souci de préserver l'environnement,*  
· *de préserver les sites naturels et leur environnement,*  
· *de créer des bâtiments plus économes en eau et en énergie,*  
· *de répondre à la sensibilité environnementale des clientèles,*  
· *de créer des structures plus confortables et plus saines pour les clients et les salariés.*

#### 4.1.2-La certification ISO 14001

Lancée en 1996 par l'organisation internationale de normalisation, la certification ISO 14001 est la **norme environnementale la plus répandue au niveau européen**.

Elle permet à une entreprise de faire attester la conformité de sa politique et de ses processus aux exigences relatives à l'élaboration, la mise en oeuvre, la maintenance et l'évaluation d'un système de management environnemental

Elle repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

Actuellement, seules quelques structures touristiques sont certifiées ISO 14001 en France : la grande majorité des établissements Accor et la Maison du Parc naturel régional du Pilat.

#### 4.1.3-L'écolabel européen

L'écolabel européen, créé en 1992, est la **certification écologique officielle européenne**. Il distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit, à performances d'usage égales.



L'écolabel européen pour les hébergements touristiques a été créé en 2003 par la Commission européenne. Conçu au départ pour les hôtels, il a été adapté aux campings en 2005.

Il vise à minimiser les principales incidences sur l'environnement des phases de cycle de vie du produit (achat, fourniture du service, déchets). Pour prétendre à ce label, les hébergements touristiques doivent répondre à des critères très précis sur :

- la consommation d'énergie,
- la consommation d'eau,
- la production de déchets,
- l'utilisation des ressources renouvelables et de substances moins dangereuses,

- la communication et l'éducation à l'environnement.

Ces critères sont au nombre de :

- 84 pour les hôtels (37 obligatoires et 47 optionnels),
- 102 pour les campings (36 obligatoires et 66 optionnels).

La procédure d'attribution est particulièrement contraignante. Après inscription, les structures candidates doivent se soumettre à un premier audit réalisé en France par l'Afnor (Association française de normalisation). Cet audit conditionne l'obtention de l'écolabel. Une fois le label attribué, un audit annuel détermine sa reconduction.

Le coût du label est fonction de la taille et du volume de vente de l'entreprise :

- frais de dossier de 300 à 1300 €,
- cotisation annuelle de 0,15 % du volume annuel de vente.

8 hôtels ont reçu, en France, l'écolabel européen, mais aucun en Bourgogne (données janvier 2008).

## 4.2-Les labels

Les labels ou signes d'identification sont développés pour récompenser les producteurs respectant des normes de production ou pour distinguer un produit parmi les autres. Ils garantissent la qualité ou l'origine d'un produit, validée par des tests.

Contrairement à la certification, ils ne sont pas encadrés par des dispositions réglementaires.

### 4.2.1-L'écolabel Clef Verte



**La Clef  
Verte**

La Clef Verte est un label européen de gestion environnementale pour les hébergements touristiques (campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes,...).

Créé au Danemark en 1994, l'écolabel Clef Verte est un **écolabel de gestion environnementale délivré aux hébergements touristiques français** par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement (Of-FEE) depuis 1998.

Au départ, ce label s'adressait aux campings uniquement. Depuis 2005, il récompense également les autres types d'hébergements (hôtels, gîtes et chambres d'hôtes).

Les conditions d'obtention du label reposent sur une candidature volontaire. Chaque candidat doit répondre à un ensemble de critères précis.

Adaptés aux spécificités françaises par l'Of-FEE, en partenariat avec la FNHPA pour les campings et l'UMIH pour les hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, ces critères concernent les thématiques suivantes :

- gestion environnementale générale,
- gestion des déchets,

- gestion de l'eau,
- gestion de l'énergie,
- espaces intérieurs et extérieurs,
- éducation à l'environnement,
- aménagement du terrain.

Les critères sont répartis selon 3 niveaux : obligatoires, essentiels et optionnels.

Chaque candidat reçoit la visite de membres de l'Of-FEE, chargés de vérifier l'adéquation des équipements aux critères de La Clef Verte. Leur diagnostic est ensuite remis à un jury composé de professionnels de l'hôtellerie, d'institutionnels et d'associations qui décide de l'attribution ou non du label. Une fois l'entreprise touristique labellisée, le site est revisité tous les trois ans.

En Bourgogne, 2 établissements figurent dans la liste 2007 des établissements labellisés « La Clef Verte » (voir chap 5.2.1).

#### 4.2.2-Le label Green Globe 21



**GREEN GLOBE**

Green Globe 21 est le **label environnemental de l'ONG australienne Green Globe.**

Ce label concerne toute entreprise impliquée dans l'industrie du voyage et du tourisme (hôtels, tours opérateurs, agences de voyage,...). Cette entreprise doit viser un développement touristique de qualité, dans le respect des environnements naturels et culturels locaux et favoriser le développement du tourisme durable et responsable.

Pour bénéficier de ces services, les participants doivent respecter certaines règles. En fonction du secteur d'activité, ce respect va de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre à la sensibilisation des clients, en passant par l'utilisation judicieuse et réfléchie des ressources naturelles, ou encore l'élaboration d'un bâtiment dont l'architecture respecte les traditions locales.

L'obtention du label Green Globe 21 se déroule en trois étapes :

- l'affiliation à Green Globe et l'engagement de l'entreprise à mettre en place des actions d'amélioration
- le benchmarking qui consiste à relever les consommations d'eau, d'énergie, de déchets et de détergents
- la certification qui est un audit réalisé par une société externe pour vérifier la maîtrise de l'amélioration et la conformité aux exigences définies au départ

En France, 4 entreprises sont engagées dans le programme Green Globe pour un total de 400 à travers le monde (les résidences de vacances Cévéo, l'hôtel Saint-Victor à Arles, le Hi Hôtel à Nice, et le PAL dans l'Allier).

Le coût de la certification varie de 480 € HT à 2 400 € HT en fonction de la taille de l'entreprise.

#### 4.2.3-Le label One Planet Living

Le programme mondial One Planet Living, lancé par Bioregional (association qui développe et prime des produits commercialement « viables ») avec de nombreux partenaires dont le WWF, des institutions internationales, des fondations et des grandes entreprises, se fixe pour objectif :

- de promouvoir des modes de vie durables,
- de créer un réseau de sites pilotes dans le monde entier.

Le label One Planet Living repose sur 10 principes :

- zéro carbone,
- zéro déchets,
- transports durables,
- matériaux locaux et durables,
- alimentation locale et durable,
- eau durable,
- habitat naturel et vie sauvage,
- culture et patrimoine,
- équité, commerce équitable et partenariat locaux,
- qualité de vie et bien-être.

La démarche One Planet Living a l'avantage de pouvoir être dupliquée sur tout projet d'aménagement touristique.

#### ***Les villages Nature de Marne-la-Vallée***

*En France, Pierre et Vacances et la société Eurodisney ont le projet de développer des Villages Nature à Marne-la-Vallée, en suivant les principes du programme One Planet Living.*

*Cette idée, de grande ampleur, vise à créer une destination touristique innovante fondée sur les valeurs du développement durable en complémentarité avec le parc Disneyland Paris.*

*Le projet prévoit la création de 4 villages distincts sur 540 hectares et pourrait générer 9000 emplois directs et indirects. Des études sont actuellement menées afin de confirmer le potentiel « marketing » du concept.*

#### **4.3-Les chartes**

La charte est un acte juridique. Elle recouvre l'ensemble des règles et principes fondamentaux d'une institution officielle ou d'un groupe.

##### 4.3.1-La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés

La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés a été élaborée en 1995, sous l'égide de la Fédération Europarc (organisation non gouvernementale qui regroupe plus de 350 représentants d'espaces protégés).

Cette charte est un outil méthodologique, qui est destinée à concevoir, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, associations et professionnels), des prestations touristiques de qualité, susceptibles de combler à la fois les besoins d'un Parc naturel régional et de ses habitants ainsi que les attentes des visiteurs.

Elle répond à cinq objectifs :

- la protection et valorisation du patrimoine,
- le développement économique et social,
- la préservation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- la maîtrise de la fréquentation touristique,
- l'optimisation de la qualité de l'offre.

Cette charte s'applique non seulement aux parcs naturels régionaux, mais également aux opérateurs touristiques implantés dans les parcs et aux tour-opérateurs souhaitant commercialiser des produits touristiques issus des parcs.

Ce document se compose de trois volets, déclinant, ainsi, par catégorie d'acteurs les actions à mettre en œuvre et les engagements à respecter :

- volet 1 : la charte appliquée aux espaces protégés,
- volet 2 : la charte appliquée aux prestataires touristiques présents sur le territoire des parcs naturels régionaux,
- volet 3 : la charte appliquée aux tour-opérateurs et aux compagnies de transport, en charge de la commercialisation des prestations touristiques disponibles dans les parcs naturels régionaux.

En 2006, huit parcs naturels régionaux français étaient signataires de cette Charte.

Les frais d'inscription s'élèvent à 500 €. Les frais de gestion du processus de candidature à l'adhésion à la charte sont estimés à 4 000 €. Les frais de renouvellement de l'adhésion au bout de 5 ans sont évalués à 4 000 €.

#### 4.3.2-La charte environnement du programme Earth Guest du groupe Accor

Afin de fédérer ses initiatives dans les domaines sociétaux et environnementaux, Accor a lancé au début de 2006, le programme Earth Guest, dont la devise résume l'esprit : « *La Terre nous accueille, nous accueillons le monde* ».

Le programme Earth Guest couvre tous les aspects de la politique de développement durable du groupe Accor et concerne tous les preneurs de décision du groupe, au niveau interne quels que soient les échelons de management et au niveau externe.

Il s'agit d'entraîner les activités du groupe dans un cercle vertueux, dès lors que les innovations bénéfiques pour l'homme et la nature servent aussi le confort des clients et la qualité du service rendu.

Lancée en juin 2006, la charte environnement, sous sa version 2, est un instrument pédagogique et pratique de management environnemental, destiné à tous les directeurs d'hôtels du groupe Accor.

Cette charte contient 65 actions environnementales, divisées en 8 catégories : énergie, eau, eaux usées, déchets, couche d'ozone, biodiversité, achats verts et certification.

Elle repose sur :

- l'implication managériale et l'expertise technique nécessaire à l'application des différentes actions,
- la définition d'actions prioritaires en fonction du contexte local et de la marque de chaque hôtel,
- la visibilité par la clientèle.

#### **4.4-Synthèse**

Si toutes les initiatives présentées précédemment peuvent s'avérer très utiles pour attester de l'engagement des acteurs envers des pratiques touristiques durables et constituer un excellent support de communication, celles-ci n'ont pas toujours la même ampleur, ni la même visibilité.

D'où l'émergence, parmi les prestataires touristiques durables, d'une réflexion sur l'uniformisation des procédés de labellisation.

### **5-Quelques initiatives en Bourgogne**

#### **5.1-Les territoires**

##### **5.1.1-Le Parc naturel régional du Morvan**

Le Parc naturel régional du Morvan a été créé, en 1970, dans le but de protéger et de valoriser une zone rurale, au patrimoine naturel, culturel, et paysager remarquable mais menacé par la désertification, l'intensification agricole ou forestière, le développement urbain et touristique relativement anarchique.

Depuis sa création, le Parc contribue à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, au travers des orientations définies dans une charte.

Depuis 2002, le Parc naturel régional du Morvan s'est engagé dans une démarche visant à la prise en compte de l'environnement dans les activités touristiques avec l'objectif d'adhérer en 2008 à la charte européenne du tourisme durable et des espaces protégés. La signature de la Charte devrait permettre l'émergence de nouveaux projets touristiques durables.

D'autre part, la Charte actuelle du Parc naturel régional du Morvan arrive à son terme. Le nouveau document reposera sur des « valeurs parc » dans lesquelles on pourra retrouver les grands principes du développement durable et du Tourisme Durable.

Le PNRM se fixe 3 objectifs principaux afin de développer une offre éco-touristique :

- la qualification de l'offre,
- la valorisation des actions menées auprès des publics,
- la mise en marché.

A noter : le tour opérateur, Un autre séjour, a élaboré, en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de France et leur Fédération, une charte qualité qui s'appuie sur les critères de la « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels protégés » et de la « Marque Parc ». 14 séjours se déroulant dans le parc naturel régional du Morvan figurent dans le catalogue de ce tour opérateur.

### 5.1.2-L'Agence de Développement Touristique de la Nièvre

L'Agence de Développement Touristique de la Nièvre a récemment mis en place une opération intitulée « De l'art de l'air ». Cette action défend l'idée qu'il existe un lien entre l'expression artistique et la protection de l'environnement, l'éco-sensibilité.

Cette opération s'est traduite par la labellisation de 16 hôtels « De l'art de l'air ». Ces établissements s'inscrivent dans une démarche de respect de l'environnement et d'éco-sensibilité. D'autre part, ils s'engagent à mettre en scène leurs idées (création d'ambiance, décoration, ...).

Un Kit « Nièvre en Bourgogne » est remis, à chaque établissement. Il est composé de 3 éléments :

1. une plaque extérieure murale estampillée « Nièvre en Bourgogne ».
2. un mini panneau bois, posé sur le comptoir d'accueil, qui présente de façon humoristique l'esprit des vacances en Nièvre.
3. un lot de cartes postales qui est posé dans chaque chambre. Ces cartes invitent les clients à accomplir un geste « éco-sensible » au cours de son séjour.

Cette opération va se poursuivre, dans les mois à venir, d'abord auprès des offices de tourisme et des grands sites de visite du département puis vers d'autres prestataires d'hébergement.

Cette véritable implication de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre dans le tourisme durable est consultable sur son site internet, dès la page d'accueil.

La rubrique intitulée « la Nièvre Eco-Logique » donne des conseils éco citoyens ainsi que l'offre touristique départementale « De l'art de l'air ».

## **5.2-Les ligues sportives**

### 5.2.1-La ligue de voile

La Ligue de Bourgogne de voile met en place une stratégie de développement en proposant des comportements responsables dans le cadre de sa discipline : protéger et aménager les lieux de pratiques, mettre en place sur le long terme une démarche cohérente valorisant une pratique en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

Cette charte, soutenue par le Conseil régional de Bourgogne et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), doit déboucher sur un label qui sera diffusé à l'extérieur de la Bourgogne.

### 5.2.2-Le Comité régional de canoë-kayak

Dès 1999, le comité régional de Bourgogne de Canoë-kayak crée la Charte EcoPagayeur destinée à marquer l'engagement des clubs de la région pour la protection et la valorisation de leurs stades naturels : les rivières et plans d'eau de Bourgogne. Aujourd'hui, le label « Parcours EcoPagayeur » renforce cette démarche en liant pratique touristique et éducation à l'environnement.

Les parcours EcoPagayeur s'inscrivent dans une volonté de développement du tourisme vert/nature en Bourgogne. Ces parcours se situent sur un plan d'eau, un tronçon de rivière plus ou moins long (de 2 à 40 km) tout au long desquels des balises à trouver interrogent l'Eco-Pagayeur sur l'environnement et le patrimoine local : faune, flore, énergies, eau, traitement des déchets et patrimoine.

Les Parcours ouverts en 2008 : Saint Jean de Losne (21), Chaumeçon (58), Nevers (58), Decize (58), Bourbon Lancy (71).

### 5.2.3-Le Comité Régional Olympique et Sportif

Le Comité Régional Olympique et Sportif Bourgogne (CROS Bourgogne) est impliqué dans une démarche environnementale aux côtés des représentants locaux des fédérations sportives confrontés à une réglementation liée au respect de l'environnement et devant gérer des pratiques orientées de plus en plus vers les loisirs et le tourisme.

L'engagement du C.R.O.S. au sein du réseau du Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement (SFFERE), lui permet de profiter et de faire profiter les acteurs du mouvement sportif bourguignon d'actions sur des thèmes divers :

- le respect de l'environnement dans la filière sportive,
- l'élaboration d'outils pédagogiques pour développer l'éducation relative à l'environnement dans les filières sportives de nature,
- l'impact des sports de nature sur l'environnement.

## **5.3-les prestataires**

### 5.3.1-Les prestataires labellisés

#### 5.3.1.1-Les hébergements Clef Verte

2 campings uniquement figurent dans la liste des hébergements labellisés « La Clef Verte » :

- le camping l'Étang de la Fougeraie (3 étoiles) à Saint-Léger-de-Fougeret dans la Nièvre,
- le camping des Platanes (3 étoiles) à Charny dans l'Yonne.

#### 5.3.1.2-Les gîtes Panda (gîtes de France)

Le propriétaire d'un gîte Panda s'engage à préserver les richesses naturelles remarquables de sa propriété, dans le cadre d'une convention passée entre le WWF et

le Parc naturel régional dans lequel il se trouve. En outre, le propriétaire du gîte Panda doit pouvoir renseigner ses clients sur les possibilités de promenade et d'observation de la nature dans la région où il se trouve : réserves naturelles, sites protégés.

14 gîtes Panda sont déjà labellisées en cours de labellisation sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan (essentiellement dans la partie nivernaise). La volonté du Parc naturel régional est de poursuivre cette aide à la labellisation sur les 3 autres départements.

#### 5.3.1.3-Les hébergements Rando Accueil

Le réseau Rando Accueil regroupe des hébergeurs qui proposent une offre d'activité ou l'organisation de séjours pour découvrir le patrimoine de leur région par le biais de la randonnée.

Le respect de l'environnement, la connaissance du terroir et des ressources naturelles, font partie des critères permettant d'intégrer le réseau.

24 structures sont signataires de cette charte. Présents dans la Nièvre, ces Randogîtes sont souvent des réalisations exemplaires sur le plan environnemental (à titre d'exemple, 3 éco-gîtes sont présents à Corancy. Ils sont bâtis en pin douglas du Morvan avec une isolation écologique en panneaux de chanvre et chauffés grâce à un poêle à granulés de bois).

#### 5.3.2-Les autres réalisations (liste non exhaustive)

##### 5.3.2.1-Aqua Fluvial

Société de location de bateaux basée à Baye (Nièvre), Aqua Fluvial propose des bateaux électro-solaires silencieux.

##### 5.3.2.2-Sun Festival

Le « Sun Festival » est un événement organisé par une association. Cette manifestation a comme ambition de devenir la référence du développement durable dans le monde de l'événement sportif (sensibilisation à la protection de l'environnement au travers « d'événements propres »).

##### 5.3.2.3-Aqualogis

Unique en France, Aqualogis est une maison écologique flottante située à St Firmin (Saône-et-Loire) que l'on peut louer.

##### 5.3.2.4-Hôtel-Restaurant « La Poste »

L'hôtel-restaurant « La Poste » à Vauclair (Nièvre) est doté d'un système de traitement écologique d'épuration d'eaux usées.

Cet établissement fait partie des 16 hôtels labellisés « De l'art de l'air » par l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (voir le chapitre 5.1.2)

### 5.3.2.5-Tree Climbing

A Saint Brisson, dans le Morvan, un prestataire propose aux enfants et aux parents de pratiquer le **Tree Climbing**, loisir qui consiste à grimper dans les arbres en toute sécurité grâce à l'apprentissage de techniques modernes.

Cette activité qui se pratique dans le plus grand respect des arbres propose une autre approche de la nature. « No Trace » en est la devise.

### 5.3.3-Les projets (liste non exhaustive)

#### 5.3.3.1-Le Grand Bois Golf Resort & Spa

Le complexe touristique "Le Grand Bois Golf Resort & Spa" à Gimouille (Nièvre) prévoit d'intégrer, dans ses futures réalisations, un volet environnemental : matériaux de construction naturels, pompe à chaleur réversible, station d'épuration biologique,..

#### 5.3.3.2-Le centre équestre « Les Grilles »

Le centre équestre « Les Grilles » à St Fargeau (Yonne) a comme projet de réaliser 55 habitats écologiques Haute Qualité Environnementale pour une capacité d'accueil de 250 personnes (voir le chapitre 4.1.1).

## **5-4-les institutionnels et collectivités**

### 5.4.1-Les financeurs

#### 5.4.1.1-Le Conseil régional de Bourgogne

Face aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, le Conseil régional de Bourgogne a inscrit résolument sa politique économique dans la voie du développement durable.

L'insertion de ce concept dans les politiques économiques de la région Bourgogne doit permettre d'apprécier la pérennité de tout projet, notamment touristique. Il s'agit de promouvoir, outre des activités écologiques, une gestion durable et sociale des entreprises touristiques, mais également des territoires qui les accueillent.

Le Conseil régional de Bourgogne encourage et accompagne financièrement des projets dans le domaine de l'environnement et du tourisme (aide à la création d'emplois, maîtrise de la consommation de l'eau dans le bâti, économies d'énergie et maîtrise de la demande d'électricité, aides à l'hébergement rural,...).

D'autre part, chaque printemps, depuis 3 ans, le conseil régional lance un appel à projets afin de mobiliser les acteurs touristiques autour d'initiatives exemplaires relevant notamment de l'écotourisme (écoconstruction, écogestion, management environnemental, ...).

#### 5.4.1.2-Les départements

Les Conseils généraux des 4 départements attribuent des aides financières destinées à soutenir des projets et des actions menées dans le domaine du tourisme et de l'environnement.

Les conditions d'attribution de ces aides étant spécifiques pour chaque département, les opérateurs touristiques intéressés pourront contacter directement le Conseil général de leur département (voir coordonnées en annexe 2).

#### 5.4.1.3-Les communes ou structures intercommunales

Certaines communes ou structures intercommunales de Bourgogne attribuent également des aides financières ou des conseils destinés aux professionnels et aux particuliers.

Par exemple, la commune de Fontaine-les-Dijon soutient et favorise le développement des équipements fonctionnant à l'énergie solaire par le biais d'une prime versée directement aux particuliers dont les installations individuelles répondraient aux critères retenus.

Les porteurs de projets devront se renseigner auprès de leur mairie.

#### 5.4.1.4-L'ADEME

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables et de l'enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ADEME s'est défini 4 domaines d'activité :

- assurer l'animation et participer au financement de la recherche et de l'innovation.
- mettre en oeuvre, avec des partenaires, des campagnes de communication de grande ampleur pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achats et d'investissement,
- assurer un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques,
- aider à la concrétisation des projets à l'aide d'outils financiers.

L'ADEME accompagne les entreprises, les collectivités locales et les particuliers dans leur démarche de mise en application des principes du développement durable au travers de financements de projets dans le but d'optimiser l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables, la gestion des déchets, ....

## 5.4.2-L'accompagnement et le conseil

### 5.4.2.1-Bourgogne Tourisme

Le Bureau de Bourgogne Tourisme a souhaité s'engager, début 2008, dans la valorisation des équipements et des pratiques dédiés au tourisme durable.

L'année thématique 2008 « Tourisme pour tous » doit contribuer à une meilleure visibilité des acteurs touristiques qui agissent de manière responsable et éco citoyenne.

### 5.4.2.2-La DIREN

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) de Bourgogne est un service de l'Etat (Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables) placé sous l'autorité des préfets.

Elle anime les autres services de l'Etat chargés de la mise en œuvre des politiques environnementales et agit en partenariat avec les établissements publics du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Ses principaux domaines d'intervention sont :

- la nature et les paysages,
- l'eau et les milieux aquatiques,
- les risques naturels,
- l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ses missions essentielles visent à la préservation de l'environnement et au développement durable :

- connaître l'environnement,
- intégrer l'environnement et le développement durable dans les politiques publiques et les projets d'aménagement,
- contribuer au respect de la réglementation,
- soutenir ou mener des initiatives en faveur de l'environnement,
- diffuser l'information sur l'environnement.

### 5.4.2.3-Alterre Bourgogne (Agence pour l'environnement et le développement soutenable)

Alterre Bourgogne est le résultat de la transformation de l'OREB (Observatoire Régional de l'Environnement en Bourgogne), créé en 1993, en une agence pour l'environnement et le développement soutenable.

Début 2006, l'assemblée générale de l'association a souhaité élargir les missions qui étaient jusqu'alors centrées sur l'observatoire, pour **favoriser la prise en compte de l'environnement et du développement soutenable dans les politiques et les actions locales.**

L'Association Alterre poursuit 5 grands objectifs :

- l'accompagnement des porteurs de projets,
- la mise à disposition d'outils d'aide à la décision,
- un appui à l'évaluation des politiques publiques,
- le développement de la formation et de l'éducation relative à l'environnement,
- la facilité d'accès à l'information et aux savoir-faire.

#### 5.4.2.4-L'ADEME (voir le chapitre 5.4.1.4)

En plus des aides financières, l'ADEME accompagne aussi les entreprises, les collectivités locales et les particuliers dans leur démarche de mise en application des principes du développement durable sur l'expertise et le conseil.

#### 5.4.2.5-Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons est une association dont les objectifs sont :

- la protection des sites menacés et la sauvegarde des espèces animales et végétales (150 sites sur près de 5 000 hectares),
- la gestion du patrimoine naturel bourguignon,
- la sensibilisation à la protection de la nature (visites guidées, aménagement de sentiers de découverte, édition d'une revue).

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons intervient en signant des conventions avec les propriétaires pour gérer écologiquement des sites menacés ou en achetant directement les terrains. Il procède également à des inventaires, des suivis scientifiques et élabore des plans de gestion qui entraîne la restauration de milieux naturels. Il propose des visites guidées des sites dont il a la charge.

## 6-Faiblesses et opportunités

### 6.1-Les faiblesses

#### 6.1.1-La structuration du réseau

Le tourisme durable devra nécessairement **évoluer d'abord vers une meilleure structuration**. Cela passe par des labels plus lisibles pour le voyageur mais surtout des règles plus contraignantes pour les opérateurs qui sollicitent la participation des pouvoirs publics.

#### 6.1.2-La formation des acteurs touristiques

Les professionnels du tourisme sont la plupart du temps peu informés sur les enjeux et les principes des démarches environnementales et quand ils le sont, c'est, le plus souvent, de façon partielle.

## 6.2-Les opportunités

### 6.2.1-Les nouvelles demandes des clientèles

L'étude de marché commandée par Maison de la France sur les grandes tendances du tourisme mondial à l'horizon 2020 atteste de la montée des valeurs éthiques parmi les touristes et de la naissance d'un consomm'acteur.

Les consomm'acteurs expriment un **intérêt accru pour le développement durable** et en particulier pour **la qualité de l'environnement**. Ainsi, selon une enquête sur « Les grandes tendances de voyages des Allemands 2000/2010 », l'environnement est devenu un critère de sélection du lieu de vacances pour 37 % des Allemands. Dans cette même étude, 41 % des personnes interrogées déclarent également être sensibles à un climat sain et non pollué.

Les consomm'acteurs recherchent, par ailleurs, un tourisme respectueux des lieux, des cultures et des identités, source d'enrichissement pour eux-mêmes et pour la population locale.

L'engagement dans une offre de tourisme durable est donc en totale adéquation avec les nouvelles tendances de la demande.

### 6.2.2-La préservation du patrimoine

Le patrimoine, naturel ou culturel, est « le fond de commerce » du tourisme. En effet, l'activité touristique s'inscrit dans un territoire et, de ce fait, la qualité et la pérennité de l'offre touristique sont étroitement liées à la préservation et à la valorisation dudit territoire.

### 6.2.3-La rentabilité économique

La mise en place d'un système de management environnemental (meilleure gestion des ressources énergétiques, acquisition d'attitudes plus frugales,...) va entraîner des économies substantielles et de ce fait accroître la rentabilité économique de l'opérateur touristique.

A titre d'exemple, le groupe Accor a procédé, dans la mise en œuvre de sa nouvelle charte environnementale, à l'installation de régulateurs de débit d'eau, dans son parc hôtelier. Le retour sur investissement s'est effectué en seulement un mois et demi.

### 6.2.4-Une image de marque plus moderne

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, le développement durable est un véritable phénomène de société, inscrit au cœur de tous les débats. Opter pour le tourisme durable s'avère être un outil précieux pour moderniser son image et l'enrichir de valeurs modernes et éco-citoyennes.

## 7-Les perspectives de développement du « tourisme durable » en Bourgogne

La Bourgogne, réputée pour la qualité et la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine, bénéficie d'une incontestable légitimité pour offrir aux clientèles des produits et des prestations écotouristiques.

Le développement d'une filière « tourisme durable et écotourisme » permettrait à la fois d'affirmer la Bourgogne comme une véritable destination de tourisme durable et aussi d'acquérir sur les marchés sensibles à la qualité de l'environnement une image de région innovante et moderne.

Les expériences menées jusqu'à aujourd'hui mettent en évidence les grands principes à suivre pour mener à bien une véritable démarche environnementale dans le domaine touristique :

- la mobilisation des acteurs (organismes publics, associations, acteurs privés...),
- la construction de réseaux d'acteurs pour échanger, la mutualisation des expériences,
- la formation des producteurs et la sensibilisation des consommateurs,
- la recherche des modes de financement,
- l'appropriation de chartes, de codes de conduite ou autres instruments inscrits dans une démarche volontaire,
- le montage de produits,
- la promotion et la communication,
- le suivi et l'évaluation des pratiques.

### 7.1-La mobilisation des acteurs

La mobilisation des acteurs implique l'instauration d'une bonne gouvernance (processus collectif de réflexion et de décision qui intègre les objectifs d'efficacité économique, de préservation de l'environnement et d'équité sociale) et nécessite :

- de faire appel à tous les acteurs dont l'expertise est indispensable à la préparation du projet, à sa mise en œuvre et à son évaluation,
- d'impliquer l'ensemble des groupes sociaux concernés et d'obtenir la coopération des différents partenaires,
- de mettre en œuvre un processus transparent.

Il apparaît souhaitable de rechercher le niveau de gouvernance le plus proche possible du terrain qui prenne en compte la diversité des attentes des consommateurs et des opérateurs dans le respect des principes du développement durable.

Lorsque la gouvernance fonctionne bien, avec une bonne adhésion des acteurs, il est plus aisé de :

- mettre en place un système de management environnemental,
- définir des critères quantitatifs et qualitatifs liés aux problèmes rencontrés (gestion de l'énergie, effets de saisonnalité sur l'économie locale,

La réussite d'un projet de tourisme durable fait appel à des méthodes de travail particulières et implique souvent des délais de mise en place importants.

Construire un projet de ce type suppose :

- l'appropriation préalable du concept,
- la prise en compte des positions des différents acteurs concernés,
- l'établissement des objectifs à atteindre,
- l'adhésion des principaux décideurs notamment financiers.

Elle conduit à faire appel à une capacité d'expertise adaptée au projet pour favoriser un nouvel équilibre engendré par les nouvelles règles du jeu imposées par l'application des principes de durabilité.

## **7.2-La construction de réseaux d'acteurs**

Une des préoccupations essentielles, pour mener à bien un projet de tourisme durable, réside dans le décloisonnement des projets et des actions.

Les réseaux intégrant différents types d'acteurs sont des lieux privilégiés pour identifier et mutualiser l'innovation permettant de répondre à des problématiques concrètes.

En Bourgogne, plusieurs organismes publics ou privés sont déjà fortement impliqués dans le développement durable et notamment dans le tourisme durable (voir chap 5).

## **7.3-La formation**

L'industrie touristique a aujourd'hui besoin de gens capables de répondre à des demandes environnementales précises. Ces nouvelles responsabilités nécessitent des savoir-faire particuliers.

Les formations initiales ou continues aux métiers du tourisme, de l'accueil et des loisirs doivent intégrer les notions de tourisme durable qui concerneront tous les niveaux de l'entreprise.

La région Bourgogne pourrait, par exemple, organiser des modules sur l'éco-conception de l'habitat ou sur la gestion environnementale à destination des hébergeurs, des restaurateurs ou des gestionnaires de sites touristiques (hôtellerie de plein air, structures d'accueil touristique, ...) dans le but de moderniser le parc actuel.

La réalisation d'un guide méthodologique, à l'image de ce que font les autres régions (Auvergne, Rhône-Alpes,...), pour expliquer les améliorations qui peuvent être apportées au bâti ou au management, apporterait des connaissances pratiques et concrètes aux professionnels du tourisme.

### **7.3.1-Les salons**

Pour répondre aux demandes d'informations sur le tourisme durable, il existe des salons regroupant des fournisseurs d'écoproduits et de services adaptées aux différents métiers du tourisme.

### 7.3.1.1-ECORISMO

ECORISMO qui se présente sous la forme d'un salon et d'un forum est un lieu d'échanges, d'informations et de présentation d'écoproduits et de solutions environnementales adaptées aux différents métiers du tourisme.

Cet événement se déroule en début d'année au Palais des Congrès d'Arles. La dernière édition a eu lieu les 11 et 12 mars 2008

*Voir compte-rendu sur site internet pro de Bourgogne Tourisme*  
<http://www.bourgogne-tourisme-pro.com/>

*Chapitre « professionnels bourguignon » - « fiches pratiques »*

### 7.3.1.2-SITEO

SITEO, salon européen de l'équipement et de l'optimisation des sites de tourisme (hôtellerie de plein air, résidence de tourisme, villages vacances et parcs d'attraction) s'est déroulé, pour la 1<sup>ère</sup> fois, du 22 au 24 octobre 2007, à Lyon,

Cet événement a comme but de rassembler toute l'offre en équipements (mobilier, énergies traditionnelle et renouvelables, maintenance, espaces verts, chalets et habitations légères de loisir, restauration et alimentation, ...) et de services (organismes d'aide aux vacances, agences immobilières, assurances, charte de qualité, communication, fédérations professionnelles, organismes de formation) .

*Voir compte-rendu sur site internet pro de Bourgogne Tourisme*  
<http://www.bourgogne-tourisme-pro.com/>

*Chapitre « professionnels bourguignon » - « fiches pratiques »*

## **7.4-L'appropriation des chartes existantes par les opérateurs bourguignons**

Si la région Bourgogne souhaite mettre en œuvre une véritable démarche en faveur d'un tourisme durable, elle doit mener en amont un travail de qualification et de structuration de l'offre touristique.

La préparation d'une **démarche de qualification des objets potentiellement écotouristiques** est un préalable incontournable à la mise en place d'une véritable démarche environnementale.

Conçu comme un outil opérationnel, le référentiel doit permettre de qualifier l'offre potentielle écotouristique de Bourgogne en proposant une série de critères hiérarchisés qui indiquent le degré d'écotouristicité des prestations étudiées.

Les familles d'éco-prestations potentielles sur lesquelles il faut déterminer des critères pour les classer :

- l'hébergement,
- la restauration,
- la découverte du patrimoine culturel,
- la découverte du patrimoine naturel,
- les sports de loisirs ou activités de pleine nature,

- les équipements et lieux de détente.

Le référentiel doit :

- se décliner par type de prestation,
- être applicable aux prestations écotouristiques de Bourgogne,
- contenir les valeurs de référence en matière d'écotourisme.

Les critères d'évaluation de l'offre doivent être choisis pour être lisibles par tous et suffisamment ambitieux pour permettre à la région Bourgogne de se démarquer de la concurrence.

### **7.5-Le montage de produits**

Même si l'offre est encore peu présente en Bourgogne, il est intéressant d'évoquer la possibilité de vendre des produits tourisme durable ou écotouristiques. Ces produits, préparés par les réceptifs, nécessitent l'assemblage d'écoprestations touristiques, dont au minimum une écoprestation d'hébergement.

On peut classer ces écoprestations en cinq familles :

- l'hébergement,
- la restauration,
- la découverte du patrimoine naturel et du patrimoine culturel,
- les activités et les sports de pleine nature,
- les équipements et lieux de détente.

L'éco-prestation doit répondre à un certain nombre de critères liés au développement durable et à la médiation éventuelle du patrimoine naturel ou culturel.

### **7.6-La promotion et la communication**

#### **7.6.1-Le salon Marjolaine**

Le Salon Marjolaine est l'un des salons les plus importants dédiés à la bio et à l'environnement. Il réunit plus de 500 exposants dont quelques acteurs du tourisme vert.

Ce salon se déroule en général au mois de novembre, sur 10 jours, au Parc floral de Paris (bois de Vincennes)

Marjolaine propose également un cycle de conférences et des débats, avec le souci de montrer que des solutions alternatives existent.

#### **7.6.2-Le salon Planète Durable**

Le salon Planète Durable, dont la première édition s'est déroulée du 10 au 13 avril 2008, à Paris expo, Porte de Versailles, est un salon grand public dédié à la consommation durable.

Il a réuni 113 exposants et a accueilli plus de 22 000 visiteurs.

Parmi les exposants figuraient l'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, l'association « Agir pour un tourisme responsable », l'agence de voyages ecotouristique Saïga et voyages-sncf.com.

### **7.7-Le suivi et l'évaluation**

La mise en œuvre d'une véritable démarche environnementale va entraîner d'importants investissements.

Les collectivités locales et les opérateurs touristiques vont s'interroger sur la légitimité et la rentabilité des équipements et leur impact sur l'économie locale et la qualité de la vie des territoires traversés.

Une **étude précise sur les retombées économiques doit** permettre d'étudier et de comparer au fil du temps :

- l'évolution de la fréquentation,
- l'analyse des clientèles et leur satisfaction en terme d'infrastructures et de services,
- les retombées sur l'économie locale.

### **7.8-Projets à court terme de Bourgogne Tourisme**

- Connaître les professionnels et identifier une offre régionale « Tourisme Durable » accessible à tous. Valoriser cette offre innovante sur le site internet grand public de Bourgogne Tourisme,
- Rechercher des informations sur les bonnes pratiques du tourisme durable, les aides possibles et diffuser ces informations sur le site pro de Bourgogne Tourisme,
- Réunir les professionnels et décider ensemble d'actions communes et concertées, premières décisions. Scénario optimiste : lancement en 2009 d'un club Tourisme Durable.
- Agir avec les professionnels. Mettre en œuvre des décisions, des orientations du club et organisation des Premières Rencontres du Tourisme Durable (perspective optimiste 2009).
- Présence d'ODIT France à Entreprissimo, fin 2008, sur le thème de l'écoconstruction et de l'écogestion.

Rédigé le 1<sup>er</sup> avril 2008  
Jean-Philippe PERRUSSON  
Avec l'aide de Cécile MARAND et de  
Vincent LOHIER

## Annexe 1

### **Bibliographie**

- **Tourisme durable : utopie ou réalité ?**  
Edition de l'Harmattan – collection « Tourisme et Société »  
Jean-Pierre LAMIC – avril 2008
- **Le Tourisme autrement – Alternatives économiques**  
Pratique n°3 – mars 2008
- **Tourisme et développement durable**  
ODIT France – décembre 2007
- **Le Tourisme durable**  
Editions l'Harmattan – collection « Tourisimes et Sociétés »  
Hervé DEPERNE – octobre 2007
- **Ecotourisme**  
AFIT – mai 2002
- **Piloter le tourisme durable**  
AFIT – septembre 2001

## Annexe 2

### **Liste des contacts**

#### **Ecocamps**

Laurent Beaussoudre  
Chargé de mission Tourisme  
Conseil régional Aquitaine  
Tél : 05 57 57 80 00  
Site internet : <http://ecocamps.aquitaine.fr/>  
e-mail : [laurent.beaussoudre@aquitaine.fr](mailto:laurent.beaussoudre@aquitaine.fr)

#### **La Clef Verte**

Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe  
36, rue Amelot  
75 011 PARIS  
tél : 01 45 49 02 09  
site internet : [www.laclefverte.org](http://www.laclefverte.org)  
e-mail : [contact@laclefverte.org](mailto:contact@laclefverte.org)

#### **Conseil régional de Bourgogne – Service Tourisme**

BP 1602  
21035 Dijon Cedex  
Bureaux : 46 rue Devosge  
tél : 03 80 44 33 58  
site internet : [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)  
e-mail : [fbentayeb@cr-bourgogne.fr](mailto:fbentayeb@cr-bourgogne.fr)

**DIREN Bourgogne** (Direction Régionale de l'Environnement Bourgogne)  
6 Rue Chancelier de l'Hospital  
BP 1550  
21 035 Dijon cedex  
tél : 03 80 63 18 50  
site internet : [www.bourgogne.ecologie.fr](http://www.bourgogne.ecologie.fr)  
e-mail : [diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

**ADEME**

10, avenue Foch - Le Mazarin  
BP 51562 DIJON Cedex  
tél : 03 80 76 89 76 (standard ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30)  
site internet : [www.ademe.fr/](http://www.ademe.fr/)  
e-mail : [ademe.bourgogne@ademe.fr](mailto:ademe.bourgogne@ademe.fr)

**Alterre Bourgogne**

9 bd Rembrandt  
21000 Dijon  
tél : 03.80.68.44.30  
site internet : [www.alterre-bourgogne.fr/](http://www.alterre-bourgogne.fr/)  
e-mail : [contact@alterre-bourgogne.org](mailto:contact@alterre-bourgogne.org)

**Parc naturel régional du Morvan**

Maison du parc  
58230 SAINT-BRISSON  
tél : 03.86.78.79.00  
site internet : [www.parcumorvan.org](http://www.parcumorvan.org)

**Conservatoire des sites naturels bourguignons**

Chemin du Moulin des Etangs  
21 600 Fenay  
tél : 03 80 79 25 99  
site internet : [www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr](http://www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr)  
e-mail : [conservatoire@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr](mailto:conservatoire@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr)

**Comité Régional de canoë kayak de Bourgogne**

1 rue Etienne Baudinet  
21000 DIJON  
Tel/Fax : 03.80.45.32.83  
Site internet : <http://www.crck.org/bourgogne/>  
e-mail : [canoë-bourgogne@wanadoo.fr](mailto:canoë-bourgogne@wanadoo.fr)

**Camping l'Etang de la Fougeraie**

Hameau de Champs  
58 120 Saint-Léger-sous-Fougeret  
Tél : 03 86 85 11 85  
[www.campingfougeraie.com](http://www.campingfougeraie.com)  
e-mail : [campingfougeraie@orange.fr](mailto:campingfougeraie@orange.fr)

**Camping des Platanes**

41 route de la Mothe

89120 Charny

Tél : 03 86 91 83 60

[www.campingdesplatanes.com](http://www.campingdesplatanes.com)